

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-002916 / 83179037
S.A.G Logistics AG, 1037 Etagnières
Logistique, préparation et triage pour le transport des pièces de rechange pour les camions et des machines de construction
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 9 F
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000420 / 50114741
Dixi Polytool S.A., 2400 Le Locle
Département fraises à fendre et taillage / affûtage des forêts et des fraises
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
01.03.2014–28.02.2017 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-000571 / 52004162
BASF Pharma (Evionnaz) S.A., 1902 Evionnaz
Secteur Laboratoire QC: intervention de contrôle qualité lors de problèmes techniques de la production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
3 H
01.04.2014–31.03.2017 (Nouveau permis)
- 14-000555 / 50233249
Tuyau Max S.A., Succursale Region Romandie, 1020 Renens VD
Interventions de dépannage (service d'urgence) sur les canalisations d'eaux usées et les conduites de ventilation lors de problèmes techniques. Région Romandie
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.05.2014–30.06.2016 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000492 / 40523975
Codec S.A., 2056 Dombresson
Atelier de décolletage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)
- 14-000490 / 40523975
Codec S.A., 2056 Dombresson
Ateliers de décolletage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.04.2014–31.03.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 13-001002 / 64352229
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Secteur Production BDS
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
160 H, 85 F
01.05.2013–30.04.2016 (Renouvellement avec modification)
- 14-000574 / 52004162
BASF Pharma (Evionnaz) S.A., 1902 Evionnaz
Productuion «Usine 101», Finition, Laboratoire QC
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
32 H
01.04.2014–31.03.2017 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 14-000527 / 66655334
Cronal S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds
Secteur laser
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.05.2014–30.04.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

15 avril 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail